



LE ROANNAIS,

JOURNAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

AGRICULTURE, COMMERCE, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le ROANNAIS paraît tous les *Samedis*. — Prix de l'abonnement, *payé d'avance*, 12 fr. par an, et 14 fr., hors du département de la Loire. — Les lettres et l'argent doivent être affranchis. — On s'abonne, à ROANNE, au Bureau du Journal, au Phénix; à PARIS, à l'Office-Correspondance de LEJOLIVET et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, (place de la Bourse), où l'on reçoit aussi les annonces. — PRIX DES INSERTIONS : 20 CENTIMES LA LIGNE.

ROANNE, 24 Mai.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE,

PRÉSIDENCE DE M. JULIEN,
Conseiller à la Cour royale de Lyon.
(Ouverture de la session.)

Audience du 13 mai 1845. — La cour, procédant à la composition du jury, a dispensé du service pour la présente session MM. Mignard (Jean), Chavanne (Claudius), Noellas (Pierre), qui ont justifié de leur état de maladie; elle a ordonné que le nom de M. Blein (Pierre-Marie), décédé, serait rayé de la liste.

Les débats de la 1.^{re} affaire inscrite au rôle de la session ont été ensuite ouverts.

Dans la nuit du 5 au 6 août 1844, le nommé Jean Gardon, cultivateur, de la commune de Cremeaux, s'introduisit, à l'aide d'escalade et d'effraction, dans l'étude de M.^e Poyet, notaire, maire de la commune, où il s'empara de deux pistolets, d'une bourse renfermant avec quelque monnaie une fausse pièce de 5 francs, et d'un sac contenant des papiers.

Jean Gardon avait mis d'abord ces objets en sûreté avec les soins les plus minutieux, puis il avait cherché à tirer parti d'un billet trouvé dans les papiers.

M. le procureur du roi occupait le fauteuil du ministère public, et il a soutenu l'accusation.

Les efforts de M.^e Rombeau, défenseur de l'accusé, ont tendu à établir que ce dernier ne jouissait pas de la plénitude de sa raison;

qu'en enlevant, par un moyen dont il n'avait pas su comprendre la portée, des objets dont il voulait se faire une sorte de gage, il espérait obtenir de M. Poyet un arrangement d'affaires auquel il croyait avoir droit.

Le jury a répondu affirmativement aux questions qui lui étaient posées, mais il a admis des circonstances atténuantes en faveur de Gardon, qui a été condamné à quatre années d'emprisonnement.

— Joséphine Lebon est une malheureuse créature qui a vécu dans le vice et la débauche avec plus de peines, de misères qu'elle n'en aurait eu à subir en demandant son pain au travail le plus ingrat. Dans un moment fatal elle a encore été poussée au-delà de son abjection jusqu'au crime; elle comparait aujourd'hui devant le jury, accusée d'avoir volontairement porté au nommé Joseph Liandrat, sans intention de lui donner la mort, un coup qui l'a pourtant occasionné.

Voici le résumé des faits sur lesquels est fondée l'accusation; nous avons déjà eu l'occasion d'en entretenir nos lecteurs.

Joséphine Lebon exerçait à Saint-Etienne la honteuse industrie de fille publique, et néanmoins elle vivait dans une sorte d'association avec Liandrat.

Le 2 mars dernier, au milieu du jour, elle se trouvait attablée, dans sa chambre, avec un individu qui avait déjà passé plusieurs heures avec elle; un autre convive, le cabaretier chargé d'apporter du vin, s'était ignoblement joint à ce couple.

Joseph Liandrat survint et témoigna son mécontentement de voir se prolonger le séjour du visiteur auquel il avait lui-même, dans un infâme calcul, cédé la place le matin. Après quelques paroles échangées, Liandrat saisit et frappa brutalement Joséphine Lebon; cette dernière s'empara d'un couteau et en porta un coup à Liandrat, qui tomba sur le plancher et bientôt après expira.

Pendant cette triste scène, les deux convives de Joséphine Lebon, dont l'intervention aurait probablement prévenu le malheur qui a eu lieu, étaient restés assis à table, et ils s'empressèrent de se retirer lorsque Liandrat eut été frappé. Pour Joséphine Lebon, elle témoigna le plus vif regret de ce qui avait eu lieu; aujourd'hui encore elle déplore avec larmes ce qu'elle a fait, et les sentiments qu'elle manifeste sur sa conduite paraissent devoir lui mériter quelque intérêt.

Aussi, M. le procureur du roi, en réclamant le verdict qui devait frapper un acte coupable, d'une haute gravité, et qui était une conclusion à des désordres bien répréhensibles, a-t-il reconnu qu'il pouvait y avoir lieu d'admettre, en faveur de l'accusée des circonstances atténuantes.

M. le procureur du roi et M. le président ont flétri par de sévères paroles l'ignoble égoïsme des deux témoins de la rixe qui a eu lieu entre Liandrat et Joséphine.

M.^e Rombeau a montré par quelles vicissitudes Joséphine Lebon avait été poussée dans une fausse voie; quelles excitations avaient

FEUILLETON.

UN PETIT VOYAGE SOUS L'EMPIRE,

ou

IL NE FAUT JURER DE RIEN.

M.^{me} de Talmonde, jeune et jolie personne, partit de Strasbourg en 1809 avec son frère Edouard Ville-neuve, pour aller voir à Stuttgart son mari, capitaine de dragons, qui devait passer dans cette ville à son retour du Tyrol, et se diriger sur Mayence pour prendre la route d'Espagne.

Elle comptait ne rester qu'un jour avec lui.

En arrivant à Stuttgart, elle apprit, par un officier de la compagnie de son mari que le colonel avait reçu de nouveaux ordres et que le régiment était parti depuis plusieurs heures pour Plénigen, village à cinq lieues de Stuttgart.

Elle ne prit que le temps de faire un léger repas, pendant qu'on remettait des chevaux à sa voiture, et la voilà sur la route de Plénigen.

A une lieue environ de la ville, elle vit un dragon

qui avait son porte-manteau passé au bout de son sabre et qui boitait tout bas; elle fit arrêter la voiture et lui demanda pourquoi il était à pied et où il allait. Il dit que le cheval de son officier s'étant blessé, on lui avait pris le sien et qu'il était forcé d'aller à pied à Plénigen.

— J'y vais, reprit la jeune dame, montez en voiture, je me fais un plaisir de vous épargner une marche pénible, car je vois que vous avez mal au pied.

— Oui, madame, répondit le dragon, en faisant vingt salutations, et vous me rendez un bien grand service, car je souffre beaucoup.

Il posa son porte-manteau à côté de lui et s'effaça le plus qu'il put pour ne pas toucher à la robe de M.^{me} de Talmonde. Edouard lui offrit un verre d'excellent vin et le fit causer de ses campagnes.

Quand on fut près de Plénigen, le dragon remercia plus de cent fois M.^{me} de Talmonde de son extrême obligeance et dit, en mettant pied à terre, qu'il n'osait arriver au régiment en si brillante société.

M. de Talmonde reçut sa femme et son beau-frère avec des transports de joie. Dès qu'on sut leur arrivée le colonel et les officiers vinrent faire visite à la jeune dame.

Le soir, au moment où elle descendait avec son mari pour prendre l'air dans une belle allée de peupliers, les sous-officiers de la compagnie rassemblés sous des arbres devant la maison saluèrent madame, et le fourrier, parisien beau parleur, sortant du groupe, lui readit grâce au nom de tous de la bonté qu'elle avait bien voulu avoir. Elle répondit qu'elle ne comprenait pas de quoi on la remerciait.

— De ce que madame ramène en voiture et régale en chemin ceux que monsieur met à pied pour les punir. Ah! que madame n'est-elle toujours au régiment!

— Mon ami, dit-elle à son mari, pour que le dragon soit complètement heureux aujourd'hui, faites-lui rendre son cheval. Il a très-bien arrangé son conte et je ne me repens nullement de lui avoir épargné la fatigue du chemin, car il m'en a diminué l'ennui par le récit de ses campagnes.

Le service de M. de Talmonde le retenait toute la journée loin de sa femme; il l'engagea à faire, en son absence, de longues promenades avec son frère.

La contrée où elle se trouvait est pittoresque et attrayante; l'œil y parcourt avec plaisir bois, coteaux couverts de taillis, prairies semées de jolies habita-

amené cette malheureuse femme à un acte qu'elle déplore amèrement; il a soutenu que les coups portés par Liandrat devaient être considérés comme une provocation qui avait mis Joséphine Lebon dans le cas de légitime défense, et il a demandé, en conséquence, que la question de provocation fût posée à MM. les jurés.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité, mais il a déclaré, selon le système de la défense, que Joséphine Lebon avait été provoquée par des coups et violences graves exercés sur sa personne.

D'après cette déclaration, Joséphine Lebon a été condamnée à 2 années d'emprisonnement.

Audience du 14. — Jean-Baptiste Cordier a été déclaré coupable de faux en écritures de commerce. Le jury a admis en sa faveur des circonstances atténuantes; Cordier a été condamné à 10 ans de réclusion et à l'exposition.

Audience du 15 mai. — Marie Julien, veuve Clavier et Antoine Gagnaire, du canton de Saint-Bonnet-le-Château, étaient accusés de s'être présentés dans l'étude d'un notaire, pour faire recevoir par cet officier public un acte de donation consentie par ladite Clavier, sous le nom de la veuve Cathabard, tante de Gagnaire, acte qui depuis avait été révoqué par des dispositions régulières.

Les accusés ont été assistés par MM. Rombau et Rony; ils ont été acquittés.

— Mathieu Chausse est accusé d'avoir commis diverses soustractions frauduleuses, la nuit, dans une maison habitée, à l'aide de fausses clefs.

L'accusé est un repris de justice qui paraît avoir tiré peu de profit des sévères leçons qu'il a subies déjà, et qui auraient cependant dû lui prouver qu'il vaudrait mieux pour lui demander au travail ses moyens d'existence.

Les soustractions nouvelles qui lui sont reprochées sont reconnues constantes, et il est condamné à 7 années de travaux forcés et à l'exposition.

Audience du 16. — François Rey, boulanger à Saint-Etienne, après s'être engagé dans des affaires trop étendues pour les moyens dont il disposait, n'a pas su résister à de funestes inspirations, il a eu recours à des ressources criminelles pour se tirer des embarras dans lesquels il se trouvait. Il a été aujourd'hui déclaré coupable de faux en écritures privées et de commerce. Néanmoins ses aveux et ses regrets, dont la défense a fait valoir la franchise, ont disposé en sa faveur le jury, qui a admis dans son verdict des circonstances atténuantes. François Rey a été condamné à cinq années d'emprisonnement.

Audience du 17. — Une cause bien affligeante a occupé, à huis clos, la cour d'as-

sises, à l'audience du matin. Un misérable nommé François Trichard, attaché à la congrégation du Saint-Viateur, dans laquelle il n'avait pu recevoir qu'une bonne direction et les meilleurs principes de morale et de religion, a abusé de la manière la plus odieuse de la confiance qui lui avait soumis un certain nombre d'élèves, dans la commune d'Ambierle, pour se rendre coupable envers ces pauvres enfants d'attentats à la pudeur. Sur le verdict du jury, dont il résulte que ces attentats ont été consommés sans violence sur des enfants de moins de 11 ans, Trichard a été condamné à huit années de travaux forcés; il a été dispensé de l'exposition.

— Antoinette Reynaud, femme Pironnin, reconnue coupable d'une soustraction frauduleuse commise dans la maison dans laquelle elle était employée en qualité de domestique, a été favorisée d'une déclaration de circonstances atténuantes et condamnée à treize mois d'emprisonnement. (J. de Montbrison.)

— Dimanche dernier, la caisse d'épargnes de Roanne a reçu, de onze déposants dont cinq nouveaux, la somme de 839 francs; il a été remboursé 185 francs.

— La société industrielle et agricole de Saint-Etienne ouvrira cette année, comme l'année dernière, des concours ou expositions d'horticulture. La première exposition de 1845 aura lieu les samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 juin, dans la grande galerie de l'hôtel-de-ville.

Sur le rapport d'un jury spécial, il sera discerné, au nom de la société, des médailles d'encouragement, au nombre de deux en bronze, et un nombre indéterminé de mentions honorables pour chaque catégorie.

Il est expressément entendu que la moitié de ces récompenses sera exclusivement réservée aux amateurs ou à leurs jardiniers.

Les personnes qui se proposeront d'exposer, devront adresser *franco*, au plus tard le 13 mai prochain, au secrétaire-général de la société, une déclaration indiquant, pour chaque catégorie, le nombre de plantes qu'elles entendent exposer ou soumettre au concours.

En limitant le nombre de plantes de chaque espèce qui sera admise à concourir, la société n'entend pas interdire à chaque exposant le droit d'en produire un plus grand nombre; seulement il est entendu que l'examen du jury ne devra porter que sur le nombre ci-dessus fixé. La société fait appel à tous les horticulteurs du département.

s'élance dans la cheminée. En cherchant la pierre philosophale il vient d'inventer la poudre! la poudre dont tout récemment encore on a fait une si terrible consommation, la poudre que redoute tant Ermance.

Quand sa copie fut achevée, elle l'attacha avec une épingle au-dessus de la gravure et sortit avec Edouard, car le soleil venait de paraître. Lorsqu'elle rentra, elle ne retrouva plus son petit dessin et crut que le vent l'avait détaché et fait voler par la fenêtre; elle ne s'en inquiéta point.

Quoiqu'elle n'eût montré ses productions à personne, le bruit courut bientôt qu'elle était remplie d'esprit et de talents. Soit que ses charmes fussent en réalité tout puissants, soit que la comparaison qu'on faisait de sa grâce, de sa vivacité avec la gravité allemande fût entièrement à son avantage, ou bien qu'on soupçonnât son mari d'être un peu jaloux, tous ceux qui se trouvaient sur ses pas lui rendaient hommage. Quoiqu'elle n'osât lever les yeux, le colonel remarqua qu'ils étaient spirituels et fut étonné de se trouver interdit devant une femme timide.

Chaque soir il venait voir le capitaine, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre. Une fois il pria Ermance de lui traduire un article d'un journal alle-

Le *Moniteur* publie le nouveau règlement de l'école des mineurs de Saint-Etienne, ainsi que le programme d'admission.

Cette école est destinée à former des directeurs d'exploitations et d'usines minéralogiques et des conducteurs garde-mines.

L'enseignement est gratuit. Il a pour objet :

L'exploitation des mines, la connaissance des principales substances minérales et de leur gisement, ainsi que l'art de les essayer et de les traiter; les éléments de mathématiques, les notions les plus essentielles sur la résistance, la nature et l'emploi des matériaux en usage dans les constructions relatives aux mines, usines et voies de transport; la tenue des livres en partie double, la levée des plans et les dessins.

Des brevets de capacité de différents degrés sont délivrés, à leur sortie de l'école, aux élèves qui s'en sont rendus dignes par leur capacité et leur bonne conduite.

Mode et conditions d'admission.

Les connaissances exigées pour l'admission à l'école des mineurs de Saint-Etienne sont :

La langue française, l'arithmétique, le système légal des poids et mesures, la géométrie élémentaire, l'algèbre jusques et y compris les équations du 2.^e degré; les éléments du dessin linéaire.

Les candidats possédant des connaissances plus étendues que celles mentionnées au programme pourront demander qu'elles soient constatées par l'examineur.

Les candidats ne peuvent être admis avant l'âge de 16 ans, ni après 25 ans. Ils devront justifier, par un certificat des autorités du lieu de leur domicile, qu'ils sont de bonnes vie et mœurs. Ils devront prouver aussi qu'ils ont été vaccinés ou qu'ils ont eu la petite vérole.

Pour être admis à concourir aux places annuellement vacantes à l'Ecole des mineurs, les candidats subiront un examen préalable devant un ingénieur des mines désigné à cet effet.

Seront réputés admissibles, et dispensés en conséquence de l'épreuve préalable, les candidats qui auront subi l'examen d'admission à l'Ecole polytechnique.

Le concours définitif aura lieu à Saint-Etienne, devant le Conseil de l'Ecole constitué en jury d'examen. Les candidats déclarés admissibles seront informés directement de l'époque à laquelle s'ouvrira le concours. L'admission des élèves sera prononcée par le sous-secrétaire d'état des travaux publics, sur la liste, par ordre de mérite, dressée par le jury d'examen.

tions qui se détachent gracieusement du sombre azur des montagnes bornant l'horizon; et le village de Plénigen n'est qu'à deux pas de Hohenheim, un des plus agréables châteaux de plaisance de l'Allemagne.

M.^{me} de Talmonde, qui sortait pour la première fois de la maison maternelle, où ses jours se passaient dans la solitude la plus austère, fut charmée de parcourir à son aise et sans la moindre contrainte le magnifique parc du roi de Wurtemberg, et d'en examiner avec soin les nombreuses fabriques et les ingénieuses allégories.

Ces beaux lieux furent inspirateurs; elle dessina de charmants points de vue, traça de riches descriptions dans son album. Son frère leva les plans du manège et des écuries de Hohenheim, uniques en Europe par leur magnificence, pour les offrir à M. de Talmonde, savant officier de cavalerie.

Par une matinée pluvieuse la jeune femme, que nous appellerons à l'avenir Ermance, ne voulant pas rester oisive, prit ses crayons et copia une petite eau-forte ancienne et très-originale, qui se trouvait dans sa chambre et représentait le cordelier Schwartz au moment où pilant des drogues, elles font explosion à sa grande surprise: pilon, drogues, mortier, tout

mand, une autre fois il la suppliait de lui lire une lettre qu'il venait de recevoir de Vienne et qu'il ne parvenait point à déchiffrer. Quel supplice pour le capitaine, amoureux de sa femme et plus ombrageux encore que passionné! Il n'aspirait qu'au moment de pouvoir renvoyer Ermance chez sa mère, mais il fallait attendre, pour la faire voyager, que l'empereur eût passé, car tout était en émoi, en tumulte sur la route qu'il allait parcourir. M. de Talmonde devait l'accompagner à la tête de sa compagnie, de Stuttgart à Entzweingen. Le souverain vainqueur arrivé dans le grand duché de Baden, rien n'empêchait le capitaine de revenir sur ses pas et de ramener sa femme à Strasbourg. Il se résigna donc à attendre, mais les jours s'écoulaient et l'empereur n'arrivait pas.

Le matin Ermance faisait quelques visites; elle allait d'abord chez la femme du maître d'école, personne d'un grand sens et respectable sous tous les rapports, qui passait presque inaperçue sur la terre. Ermance la comparait à une fleur sans éclat qui n'exhale ses parfums que pour l'ami de la nature, s'occupant de tous les objets sortis de la main du créateur. En écoutant la femme formée par l'expérience et l'infortune, Ermance croyait entendre le

Les élèves sont tenus de se procurer les livres et autres objets nécessaires à leur instruction. Les examens préalables seront ouverts du 1^{er} août au 1^{er} septembre de cette année.

Un avis officiel, inséré dans les journaux des départements, indiquera les jours, au nombre de dix au moins, choisis par MM. les ingénieurs, dans la période mentionnée plus haut, pour examiner les candidats.

NOUVELLES DIVERSES.

— Sur la proposition de M. le Ministre de l'instruction publique, MM. Dideron, secrétaire du comité historique des arts et monuments, Albert Lenoir, architecte, membre aussi du comité historique des arts et monuments, et Amaury Duval, peintre, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion d'Honneur.

Tous les amis des arts applaudiront à cet acte de justice distributive. *L'Histoire de Dieu*, le *Manuel d'Iconographie chrétienne*, la publication périodique des *Annales archéologiques*, surtout ses efforts constants et infatigables en faveur de notre art national appelaient sur M. Dideron cette distinction honorable.

Le concours considérable de M. Albert Lenoir à la rédaction des *Instructions* du comité des monuments historiques, ses études ses publications sur l'art depuis la décadence romaine jusqu'à la Renaissance, sa *Statistique monumentale de Paris*, ses constants efforts en faveur d'un musée d'archéologie nationale, efforts aujourd'hui couronnés de succès, car c'est à lui que nous devons le Musée des Thermes et de l'Hôtel Cluny qui vient de s'exécuter sous sa direction; ces efforts, ces travaux méritaient aussi un humble témoignage de la part du gouvernement.

Tout le monde sait que M. Amaury Duval est un de nos peintres de portrait les plus délicats, les plus distingués. Son travail récent à Saint-Méry est aussi une œuvre méritante.

— On écrit de Bourges que 1,000 à 1,200 ouvriers terrassiers sont maintenant employés à la ligne du chemin de fer de Vierzon à Bourges. Il est question d'en doubler le nombre, de manière à ce que cette partie soit terminée en même temps que celle d'Orléans à Vierzon.

La rapidité avec laquelle s'exécutent ces travaux, doit nous faire désirer que le projet de loi concernant le tronçon du Bec-d'Allier à Clermont, soit au plutôt présenté aux chambres; ce serait le moyen d'employer immédiatement, et d'une manière utile, les bras que laissera libre l'achèvement du tronçon de Bourges.

— M. Lajoulet, sous-directeur de l'Ecole normale primaire de Toulouse, vient de publier un livre dans lequel on remarque les observations suivantes :

« Le département du Jura est celui où l'instruction est la plus étendue, il ne présente que 170 ignorants sur 1,000 recrues. C'est dans la Corèze qu'elle l'est le moins : on y compte 819 ignorants sur 1,000 recrues.

— Il y a un rapport direct, incontestablement prouvé par les chiffres, entre les lumières morales de l'esprit et la lumière du jour, qui pénètre dans les maisons : c'est-à-dire que plus il y a de portes et fenêtres, plus il y a d'instruction, et réciproquement; de sorte que toutes les fois qu'en traversant un pays on voit les maisons bien aérées, ayant beaucoup de portes et fenêtres, on peut en conclure que l'instruction est répandue et la civilisation avancée. »

vieillard de Paul et Virginie. Son langage plein de douceur et de sagesse ne manquait ni d'élégance ni de dignité. Elle savait toucher et persuader sans y prétendre.

En la quittant Ermance se rendait chez le ministre protestant, père de trois filles à marier, travaillant à l'aiguille, comme les filles de Minée.

« Troupe aux arts de Pallas dès l'enfance adonnée. »

Là elle recueillait nombre d'anecdotes sur la princesse Catherine de Wurtemberg, épouse de Jérôme, roi de Westphalie et belle-sœur de Napoléon, ajoutait-on avec emphase. Cette princesse, qui dans son enfance passait l'été à Hohenheim, venait tous les dimanches aux offices à l'église de Plénigen. Le ministre appuyait sur l'attention avec laquelle la princesse écoutait ses sermons. Volontiers il les eût redits à Ermance, si sa femme, qui voulait parler aussi, ne l'en eût empêché. Avec une volubilité parfaite elle racontait alors combien la princesse était bonne, charitable, bienveillante; combien elle avait de goût; comme elle appréciait les jolis ouvrages; elle avait vu ceux de jeunes demoiselles de l'endroit et les avait beaucoup loués. C'était d'excellentes gens, aux

DE M. L'ABBÉ PARAMELLE ET DE SON SYSTÈME.

Tout le monde connaît aujourd'hui M. l'abbé Paramelle; le public se préoccupe de ses recherches, de ses procédés, et des résultats qu'il peut obtenir. On cherche à deviner sa théorie ou son système. Les uns raisonnent, les autres déraisonnent, permis à chacun; mais on ne s'entend guère, et la question n'avance pas.

J'ai vu M. Paramelle, et j'ai eu l'honneur de causer avec lui; je n'ai reçu aucune communication confidentielle, mais en le voyant opérer, je crois avoir saisi ses idées fondamentales, et, comme elles me paraissent justes, logiques, pouvant entrer dans le domaine de la science, et tout-à-fait hors de celui du miracle, je vais tâcher d'exposer ici ce que je crois avoir compris.

Les idées de M. Paramelle sont-elles actuellement assez complètes, assez arrêtées, assez bien coordonnées entre elles pour former un corps de doctrine? C'est ce que j'ignore. Mais je ne doute pas que son but ne soit d'en arriver là, et de faire passer à l'état de science ce qui n'était avant lui qu'un empirisme superficiel, sans règles et sans principes.

La publication de ses idées, quand il jugera convenable de s'y livrer, sera, sans aucun doute, infiniment utile, car lui seul a fait assez d'observations pratiques pour fonder une doctrine approfondie. Qu'il ne craigne pas d'ailleurs de perdre, en publiant ses idées, aucun des avantages de sa position particulière d'explorateur, car de long-temps la théorie seule pourra remplacer les avantages que donnent une longue pratique sur le terrain et un tact tout spécial.

En attendant donc que lui, ses élèves ou ses émules puissent formuler la science nouvelle, voici ce que je crois en avoir compris.

Amené sur le terrain, M. l'abbé Paramelle est consulté pour savoir :

1.^o S'il existe une source; 2.^o si elle est abondante; 3.^o à quelle place elle se trouve; 4.^o à quelle profondeur? Voyons comment on peut, du moins d'une manière probable, résoudre ces diverses questions.

I.

Existe-t-il une source?

Pour que dans un terrain quelconque il puisse y avoir une source, il faut d'abord qu'il soit perméable à l'eau de pluie, car, si le terrain est imperméable et parfaitement compact, l'eau de pluie, au lieu de s'infiltrer, glisse à la surface, descend dans les ravins, et l'intérieur du sol reste toujours sec et aride; ainsi, toute source serait impossible, on le comprend, dans l'intérieur d'un monticule isolé qu'on recouvrirait d'une toiture.

Il faut aussi que la terre ne soit pas trop perméable, car, dans ce cas, l'eau de la pluie descendant trop vite par sa pesanteur, la traverserait sans s'y arrêter, et s'écoulerait dans les premiers temps qui suivraient.

Les terrains trop perméables absorbent l'eau, sont traversés par elle peu de temps après l'orage, mais ils ne sauraient offrir des sources pérennes, car, pour peu que la sécheresse dure, tout liquide a disparu de l'intérieur. Peu de temps après la pluie, il ne peut rester d'eau dans un monticule de cailloux.

Après avoir ainsi éliminé les terrains imperméables et les terrains très poreux, et considéré comme seuls favorables à la formation des sources les terrains qui ne se laissent pénétrer par les eaux que petit à petit, comme la plupart des terrains fertiles, c'est-à-dire les terrains meubles de diluvium, d'alluvion, de transport ou de décompositions de roches anciennes et modernes, il faut, pour que la source existe réellement, que sous ces terrains, perméables à un juste degré, se trouve une couche de terrain imperméable qui retienne les eaux, qui leur permette de s'arrêter et de se ré-

petits travers, aux qualités essentielles, Ermance et Edouard se plaisaient beaucoup avec eux.

Le soir, à huit heures, le colonel revenait avec le capitaine et demandait à souper à Madame. Souvent la conversation était intéressante. Le colonel, jeune homme ardent, sensible, généreux, parlait bien et avec véhémence, Edouard, plus froid, plus positif, était peut-être plus fort de raisonnement. Ermance, timide, réservée, parlait peu; mais parfois laissait échapper une réflexion qui étonnait autant M. de Talmonde que le colonel; ce dernier ne pouvait cacher son admiration. Le capitaine comprimait son dépit en songeant que bientôt Ermance retournerait dans sa Thébàide.

A la fin d'un de ces soupers, un sous-officier vint avertir le capitaine, qu'il s'était élevé une dispute entre des dragons et des paysans, à l'occasion d'un repas trop frugal que ces derniers avaient servi (une soupe au lait et une salade) et que les mots : « Nous mettrons le feu à vos baraquas, » avaient été prononcés.

La rixe menaçait de devenir sanglante.

Le capitaine sortit, emmenant Edouard, qui sachant l'allemand, pouvait lui servir d'interprète. Les

unir. Là, elles passent de l'état d'instillation goutte à goutte entre les molécules du terrain perméable, à l'état de filet d'eau, de petit courant, de source souterraine qui se forme sur la couche que l'eau ne peut traverser. L'observation seule fait distinguer les terrains perméables au degré convenable, jusqu'à la couche qui doit arrêter les eaux.

Ainsi donc, pour qu'il y ait une source, il faut que le sol reçoive la pluie, ne la rejette pas, mais s'en pénètre, et la laisse descendre petit à petit jusqu'à un sous-sol compact qui arrête l'eau la réunisse et la dirige souterrainement jusqu'à une nouvelle ouverture naturelle ou artificielle où elle s'épanche. Si le sol rejette l'eau, point de source, l'eau des pluies coule en nappe à la surface; si le sol est creux et tamise l'eau trop vite, point de source encore, car, peu après la pluie, l'eau est complètement dégorgée entre le sol et le sous-sol. S'il n'y a pas de sous-sol imperméable, l'eau descendra toujours soit en réseau, soit goutte à goutte, jusqu'au niveau des rivières ou de la mer, et ne pourra être atteinte et utilisée par le propriétaire.

Mais, abstraction faite du volume, on peut dire qu'il y a une source partout où, sous un terrain convenablement perméable, il y a une couche qui ne l'est pas.

II.

La source existant dans un fonds sera-t-elle abondante?

L'importance des rivières dépend du nombre et de la force de leurs affluents; il en est de même pour les sources, quoiqu'elles se dérobent à l'œil ainsi que les petits affluents dont elles se composent.

Il faut trois choses pour qu'une source soit abondante et pérenne: d'abord une aire ou surface étendue recevant l'eau de la pluie destinée à la former; ensuite une juste proportion dans la perméabilité du sol qui fasse que, depuis les dernières pluies du printemps par exemple, le terrain ne soit pas complètement desséché jusqu'aux premières pluies d'automne; enfin, une couche imperméable inférieure, disposée de manière à diriger et réunir toute l'eau sur un seul point. Ce qui se passe sous la terre pour les sources, nous le répétons, est entièrement semblable à ce qui se passe à découvert pour les rivières.

Chaque rivière a son bassin géographique, qui est l'ensemble de toutes les pentes qui y dirigent leurs eaux. La rivière est le tronc, les affluents sont les branches, les ruisseaux sont les rameaux. Toutes les vallées secondaires et tertiaires répondent à la vallée principale pour former la rivière; eh bien! les sources sont les feuilles de ces rameaux qui ont aussi leur pétiole, puis leurs nervures et leurs vaisseaux les plus délicats cachés dans le parenchyme. Chaque source a sa galerie principale souterraine, puis ses galeries secondaires et tertiaires, jusqu'aux dernières parcelles du terrain entre lesquelles l'eau s'écoule.

Il y a donc là un petit bassin géologique, dans lequel se réunissent toutes les eaux pluviales que la source peut recevoir, et ce bassin, à fond imperméable, recouvert de tous les terrains poreux, est divisé comme s'il était à l'aspect du ciel, en divers étages de vallées, depuis le talweg inférieur jusqu'à la ligne de faite ou de partage avec les sources voisines.

Comblez mentalement et d'une manière uniforme toute la vallée d'un cours d'eau, et vous le transformerez en une source souterraine. Vous pouvez de même, par la pensée, d'une source faire un ruisseau en la supposant dénuée de tous les terrains poreux qui recouvrent le terrain imperméable de son petit bassin géologique.

mutins furent envoyés dans un caveau, métamorphosés en prison, et, le calme rétabli, les deux beaux-frères rentrèrent. Le colonel semblait préoccupé, Ermance était rêveuse. On se sépara en convenant de se retrouver le lendemain au déjeuner. Dès que M. de Talmonde fut seul avec sa femme, il lui demanda ce que le colonel lui avait dit.

— Notre conversation a été fort sérieuse.

— Mais enfin.

— D'abord nous avons parlé d'un tableau que nous connaissons l'un et l'autre: un guerrier pleurant son cheval; puis nous nous sommes entretenus de la guerre d'Espagne qui m'inspire tant d'effroi, puisque tu vas y prendre part. Enfin que te dirai-je? J'ai versé des larmes en songeant à tous les dangers qui te menacent.... Je vis toujours dans les angoisses. Le colonel a cherché à me ramener à des pensées moins tristes; nous avons voulu causer littérature, musique, et insensiblement nous sommes revenus à l'Espagne. J'ai reparlé de toi, mon ami, et quand tu es rentré le colonel me demandait....

Julie GAY, v.^e POPULUS.

(La suite au prochain numéro.)

C'est ce que M. Paramelle appelle faire l'anatomie des terrains par rapport aux sources, et, quand il a fait dans son esprit cette décortication locale du sol, il peut conclure hardiment qu'une source est considérable quand son bassin est étendu, c'est-à-dire quand la ligne de faite qui sépare cette source de toutes les autres, encint un grand espace, et, de plus, quand le terrain qui la couvre a le degré convenable de perméabilité.

La source est faible, au contraire, quand son bassin géologique est exigu et que le terrain de recouvrement est trop ou trop peu perméable. Dans ce cas, la source ne peut être pérenne; dans le second, elle est faible parce que, pendant la pluie, une partie de l'eau s'écoule et se perd à la surface.

Avis important. Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs que les propriétaires des Magasins de l'HABIT FRANÇAIS, qui sont arrivés la semaine dernière dans notre ville, y séjourneront encore jusqu'au 2 juin prochain. Comme par le passé, leur magasin offre, au choix des visiteurs, une variété infinie de vêtements de tous genres des plus nouveaux, coupés et confectionnés par les meilleurs ouvriers de Paris, et livrés surtout à des prix d'un bon marché extraordinaire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

MAIRIE DE ROANNE.

VENTE DE L'ANCIEN CIMETIÈRE.

Le Public est prévenu qu'en exécution d'une Ordonnance royale en date du 21 décembre 1845, il sera, le samedi sept juin prochain, dix heures du matin, en l'Hôtel-de-Ville de Roanne, procédé, par le Maire assisté de deux Conseillers municipaux et en présence du Receveur de la commune, à la vente par voie d'enchères publiques d'une superficie de terrain de 78 ares 96 centiares, provenant de l'ancien Cimetière de Roanne.

Le cahier des charges qui doit servir à cette vente, est déposé au Secrétariat de la Mairie, pour être communiqué à toute personne qui désirerait en prendre connaissance.

Hôtel-de-Ville de Roanne, le 22 Mai 1845.

L'adjoint remplissant les fonctions de Maire,
PATARD.

VENTE

AUX ENCHÈRES

et par licitation à laquelle les étrangers seront admis

D'UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

SERVANT

DE FILATURE DE COTON,

AVEC SES ROUES ET SES MÉNARDS,

Présentement occupée par MM. THÉVENIN et Comp., à qui appartiennent les métiers.

Elle est située à St.-Denis-de-Cabannes, près Charlieu (Loire), et consiste en vastes dépendances, magasins, hangars, remises, écuries, carderie et autres bâtiments, jardin et prés.

1.° Le bâtiment servant de filature est composé savoir :

D'un rez-de-chaussée contenant les étirages et bancs de lanterne;

D'un 1.° étage contenant 8 grands métiers muljenny;

D'un 2.° étage contenant aussi 8 grands métiers muljenny;

2.° Le bâtiment attenant à ce premier contient, au rez-de-chaussée, deux grandes roues hydrauliques et une cheminée bâtie en pierre calcaire, ayant la hauteur de 30 mètres, destinée à recevoir une pompe à feu. La chute d'eau est de 4 mètres à 4 mètres 50 centimètres,

Au-dessus des deux tournants il existe une salle occupée par huit métiers continus, et au-dessus d'elle une pareille contenant tous les dévidoirs propres à la filature.

3.° Et toujours attenant, une vaste salle contenant 33 cartes simples.

4.° A côté de la carderie, un bâtiment avec un tournant faisant mouvoir 2 ventilateurs et servant de magasin et comptoir.

5.° Au-devant de la grande filature, un logement contenant 4 pièces au rez-de-chaussée et chambres au-dessus.

6.° Une belle allée d'arbres, à partir de la filature jusqu'à la route, avec un pré de chaque côté bordé de hauts vernes et de deux cours d'eau.

7.° Un jardin d'environ 6 ares, longé par ledit cours d'eau.

8.° Un pré de contenance d'environ 2 hectares 80 ares, traversé par le béal qui prend les eaux dans la rivière de Barnaye pour les conduire à l'usine.

9.° Un autre pré placé au-dessus de l'écluse, servant de réservoir.

Cette Filature, placée par sa position au centre de la fabrique et sur le bords de deux grandes routes, la première conduisant de Cusset à Villefranche et la seconde de Charlieu à Thizy, en passant par Mars, Sevelinges et Cours, offre tous les avantages désirables pour l'écoulement des produits et les transports.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. BRIROT, arbitre de commerce, rue du Bœuf, à Lyon; à MM. MASSARD cadet et BAJARD-BROY, négociants à Roanne, rue Royale, auxquels les immeubles appartiennent, ou à M. MOREAU, notaire à Charlieu, chargé de la vente.

On donnera toute facilité pour les paiements. L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère dudit M. MOREAU, le dimanche 8 juin 1845, sur l'heure de midi.

HABILLEMENT COMPLET, COMPOSÉ D'UNE BLOUSE, UN PANTALON ET UN GILET,

POUR 4 FR. 30 C.

À L'HABIT FRANÇAIS.

DÉBALLÉ RUE DU COLLÈGE, 3, A ROANNE.

Vente et gros et en détail d'habillements confectionnés pour la saison d'été, tels que robes de chambre pour hommes et pour dames, de 20 à 70 fr.; — Redingotes de drap de 29 à 60 fr.; — Paletots en tous genres, de 5 fr. 50 c. à 36 fr.; — Twens riches, de 13 fr. et au-dessus; — Pantalons de 1 fr. 75 à 28 fr.; Gilets châles, croisés et droits, de 1 fr. 40 à 18 fr.; — Gilets velours et haute nouveauté, de 10 à 28 fr.; — Blouses, de 1 fr. 75 à 10 fr. — Guêtres, Cravates, Bretelles, Habillements d'enfants.

AU BLEU FRANÇAIS.

RUE ROYALE, 92, et RUE DES TANNERIES, 1,
A ROANNE.

TEINTURES, NETTOYAGES ET APPRÊTS,

JOSEPH CORNET

Teint dans les couleurs que l'on désire les étoffes telles que Cachemire, Mérinos, Satin-laine, Stoffe, Soierie, Draperie, Fil et Coton, ainsi que les mélanges Coton et Laine, Laine et Soie, Soie et Coton, etc. — Il moure les étoffes de soie, dégraisse et apprête à

neuf tous les effets d'habillement, tels que Robes, Châles, Habits, Pantalons, Gilets, et Ameublements.

Un nouveau mode d'apprêt indestructible est employé par le sieur Cornet pour tous les objets teints ou dégraissés.

Les Commandes seront exécutées dans les 24 heures au besoin.

LA

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.
DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN; ÉLECTION.

1 AN, 48 fr.

6 mois, 24 fr.; — 3 mois, 12 fr.; — 1 mois, 5 fr.

La *Démocratie Pacifique* continue à propager la politique d'association, qui seule peut satisfaire aux justes exigences de l'ordre et de la liberté, dans le sein des États, et produire l'accord entre les peuples, en assurant à chacun d'eux la part légitime d'expansion et d'influence à laquelle il a droit dans les affaires du monde.

Indépendamment de toutes les matières qui entrent dans la composition d'une feuille quotidienne, la *Démocratie* publie chaque mercredi une revue agricole dans laquelle sont condensés et appréciés tous les faits importants qui, dans la semaine, ont eu rapport à l'agriculture. Elle publie périodiquement des feuilletons piquants et instructifs sur la chasse et sur l'histoire naturelle, et une Revue bibliographique.

La *Démocratie pacifique* s'est assurée pour son feuilleton le concours d'écrivains dont les œuvres sont justement recherchées du public.

Elle a commencé le 21 de ce mois la publication de *LE CHEVALIER DE MAISON ROUGE*, roman en 3 volumes, par M. Alex. Dumas.

Cet ouvrage sera suivi de : *LA DERNIÈRE FÉE*, roman en 4 vol., par M. Fréd. Soulié.

LE MINISTRE DE L'ÉVANGILE, par M. Eug. Pelletan.

LA PHALANGE,

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE.

PUBLIANT

LES MANUSCRITS DE CH. FOURIER

Et des études sur les questions religieuses, économiques et artistiques, au point de vue de la Science Sociale.

ON S'ABONNE A PARIS, RUE DE SEINE, 10,

Et dans les départements, chez tous les directeurs des postes et des messageries.

PRIX : Pour les abonnés à la *Démocratie Pacifique*, un an, 18 fr.; 6 mois, 9 fr.; 3 mois, 5 fr. 50 c. — Pour les non abonnés, un an, 24 fr.; 6 mois, 12 fr.; 3 mois, 6 fr.

En sus pour les pays étrangers à surtaxe, 1 fr. par trimestre.

Taffetas Leperdriel,

en rouleaux, jamais en boîte. L'un à enveloppe rose, ÉPISPASTIQUE pour VÉSICATOIRES; l'autre à enveloppe bleue pour CAUTÈRES; dans les pharmacies, notamment chez MM. Mercier et Roubaud, pharmaciens à Roanne.

A PARIS,

HOTEL DE METZ,

Rue du Mail, 20 et 22,

EN FACE L'ÉTABLISSEMENT DE BAINS,

TENU PAR

M. STUPUY, successeur de M. GUÉRIN.

Appartements fraîchement décorés. — Table d'hôte.

Le Gérant, A. FARINE.

ROANNE. — IMPRIMERIE DE A. FARINE, AU PHÉNIX.